

# CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2016

## Compte-Rendu Sommaire

### 1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES

L'assemblée municipale à l'unanimité a approuvé le compte administratif 2015 de la commune et des budgets annexes, arrêté ainsi qu'il suit :

- Commune :

	Section de fonctionnement	Section d'Investissement
<b>DEPENSES</b>	1 943 928.17	812 024.41
<b>RECETTES</b>	2 584 467.19	958 879.58

- Assainissement :

	Section d'exploitation	Section d'Investissement
<b>DEPENSES</b>	126 401.26	512 596.05
<b>RECETTES</b>	219 817.65	148 529.83

- Mouillages groupés :

	Section de fonctionnement	Section d'Investissement
<b>DEPENSES</b>	125 475.15	7 254.96
<b>RECETTES</b>	31 515.72	49 728.95

- Lotissement du Prioly :

	Section de fonctionnement	Section d'Investissement
<b>DEPENSES</b>	119 271.12	180 542.24
<b>RECETTES</b>	119 271.12	119 271.12

- Résidence de la Plage :

	Section de fonctionnement	Section d'Investissement
<b>DEPENSES</b>	511 793.34	591 455.26
<b>RECETTES</b>	525 806.56	467 037.47

### 2. COMPTE DE GESTION 2015

Considérant l'identité des écritures avec les comptes du receveur municipal, l'assemblée à l'unanimité adopte le compte de gestion 2015.

### 3. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015

L'assemblée à l'unanimité décidé d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2015 ainsi qu'il suit :

- Commune :

Considérant l'excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2015 de 640 539.02 €, une somme équivalente est affectée en investissement à l'article 1068 du budget primitif 2016.

- **Assainissement** :

Considérant l'excédent du fonctionnement de clôture de l'exercice 2015 de 93 416.39 €, une somme équivalente est affectée à l'article 002 « Excédent de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement du budget primitif 2016.

#### **4. VOTE DES TAUX 2016 DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES**

Sur proposition du maire, le conseil municipal à l'unanimité décide le maintien des taux des taxes, au même niveau que ceux votés en 2015.

<b>NATURE DES TAXES</b>	<b>Bases d'imposition notifiées</b>	<b>Taux votés</b>	<b>Produits</b>
Taxe d'habitation	3 616 000	12.92	467 187
Taxe foncière bâtie	2 466 000	16.56	408 370
Taxe foncière non bâtie	121 500	63.71	77 408
		<b>TOTAL</b>	<b>952 965</b>

#### **5. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016 COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES**

L'assemblée municipale à l'unanimité a adopté le budget primitif 2016 de la commune et des budgets annexes, qui s'équilibre ainsi qu'il suit :

- **Commune** :

<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Section d'investissement</b>
2 400 000.00	2 050 000.00

- **Assainissement** :

<b>Section d'exploitation</b>	<b>Section d'investissement</b>
274 000.00	902 000.00

- **Mouillages groupés** :

<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Section d'investissement</b>
147 500.00	72 700.00

- **Lotissement Résidence de la Plage (H.T.)** :

<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Section d'investissement (dépenses)</b>
466 431.01	640 835.58

- **Lotissement du Prioly (H.T.)** :

<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Section d'investissement</b>
61 271.12	61 271.12

## **6. PROJET DE RENOVATION DES TROTTOIRS DE SAINT-ANTOINE**

L'assemblée décide de confier au cabinet ING CONCEPT une mission de maîtrise d'œuvre, pour un montant d'honoraires de 14 160 € TTC concernant l'étude et la préparation d'un dossier de consultation d'entreprises, en vue de reprendre les trottoirs à Saint-Antoine, en 2017, préalablement à la pose d'un nouvel enrobé par le Département. L'étude portera sur le linéaire entre les panneaux d'entrée de lieu-dit.

## **7. VOLONTAIRE EN SERVICE CIVIQUE**

La commune recrutera comme chaque année un volontaire en service civique, entre le 18 avril et le 17 octobre 2016 pour venir en aide au garde littoral durant la saison. Une indemnité mensuelle de 350 € lui sera accordée.

## **8. PROJET D'ACQUISITION D'UN TERRAIN RUE DE KERMAGEN**

L'assemblée décide d'engager des négociations avec les propriétaires de la parcelle cadastrée section AC n°53 de 1 523 m<sup>2</sup>, en vue de son acquisition. Ce terrain rattaché au parking de l'ancien foyer-logements, permettrait la réalisation de pavillons adaptés pour personnes âgées ou handicapées, par Côtes d'Armor Habitat.

## **9. AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL**

Un avenant n°2 sera conclu pour le marché de maîtrise d'œuvre du Centre Technique Municipal, le titulaire Mr SAUREL Pascal architecte, ayant cédé son cabinet à Mr Jean-Paul LOURO au 1<sup>er</sup> mars 2016.

## **10. TARIF COMPLEMENTAIRE MARCHE HEBDOMADAIRE**

L'assemblée adopte un tarif à la quinzaine (2 marchés), soit 0.80 € par ml.

## **11. COMPTEURS ELECTRIQUES**

Le maire fait état des multiples courriers provenant en mairie, concernant le refus d'installation des nouveaux compteurs électriques LINKY.

ooOoo